

La supplique des habitants de Chasnay (1665)

Réalité familière au généalogiste, mais réalité désincarnée, la mort est au contraire pour nos lointains ancêtres une visiteuse régulière, étroitement mêlée au cours de leur existence. Au siècle qui nous occupe ici - le XVIIe -, chacun a pu et a dû dans sa vie assister à un ou plusieurs épisodes de « mortalités » (guerres, épidémies, famines...) décimant les familles. Selon une formule bien connue, la mort est alors « au centre de la vie, comme le cimetière au centre du village.¹ » À Chasnay, petit village nivernais, cette vérité se trouve une nouvelle fois vérifiée : l'église est entourée du cimetière. Celui-ci, dépourvu de clôture, est ouvert à tous les vents et à tous les visiteurs, y compris à quatre pattes.



Église de Chasnay

L'endroit, loin d'inspirer la crainte ou le recul, semble au contraire attirer les villageois. Malgré la proximité de leurs morts, enveloppés d'un simple linceul et recouverts de quelques pelletées de terre, ils s'y attardent volontiers. C'est même là, au coeur du cimetière, devant la porte de l'église, que se tient ordinairement l'assemblée des habitants, annoncée au prône par le curé et convoquée par le syndic (prédécesseur de notre maire). À l'exception du seigneur², le « tout-Chasnay » s'y retrouve : syndic donc, mais aussi procureur fiscal, collecteurs de taille, curé, notaire... Les participants constituent, comme le souligne régulièrement le greffier, « la partie la plus saine de la population ». Exclusivement masculine, la petite foule rassemblée parmi les tombes est composée de chefs de famille, qui sont, pour la plupart, de simples journaliers ou de

pauvres métayers.

Ce dimanche 27 septembre 1665, à l'issue de la messe, se rassemblent devant la porte de l'église une petite trentaine de personnes. À l'époque, le village doit sans doute compter un peu plus de 300 habitants, soit une soixantaine de « feux » : une famille sur deux est donc représentée ce jour-là. Le syndic, Pierre Frezet, mène les débats ; il est assisté par le notaire, Edme Bouziat, chargé d'en rédiger le compte-rendu³. À l'ordre du jour figure, comme c'est

¹ Jean Fourastié, 1959

² Chasnay a alors pour seigneur, et baron, le chevalier Gabriel de La Barre, lequel demeure à La Vernière « en son chateau ». Il meurt pendant l'hiver 1665 / 1666.

³ 3 E 4 / 40 - AD de la Nièvre

souvent le cas, la question du règlement à venir de la taille, principal impôt de l'Ancien Régime. Il apparaît rapidement que cette échéance suscite, au village, une forte émotion.

Pour le comprendre, il faut savoir que la taille est un impôt par répartition. Cela signifie que c'est aux collecteurs, désignés par la communauté, qu'il revient de fixer la contribution de chacun, de façon à réunir la somme réclamée à la paroisse par l'Intendant. Habituellement, la péréquation se fait en se basant sur le rôle de taille de l'année précédente, la population étant généralement stable, à une ou deux familles près. Mais, manifestement et sans que l'on sache en quoi, l'année 1665 n'est pas une année ordinaire : le village semble avoir été frappé par une catastrophe, dont on perçoit les effets à défaut de pouvoir en identifier la nature.



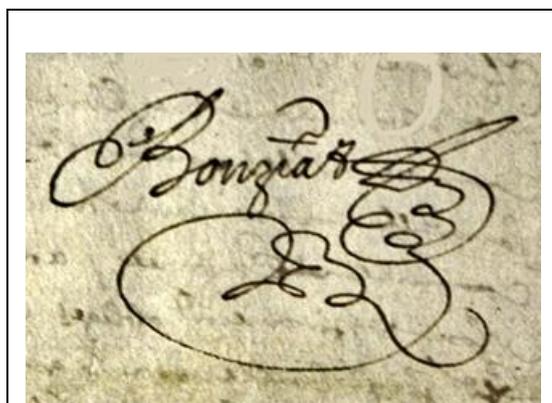
À la lecture du compte-rendu notarial, on perçoit un véritable cri de détresse. Accablés, les paroissiens adressent à l'Intendant une supplique, dans laquelle ils le prient humblement, « en consideration de la perte, indigence et mortalité des habitans », de diminuer leur impôt.

Quelques mois plus tôt, expliquent-ils, plusieurs villageois sont morts ou ont quitté le village et, parmi eux, les plus gros contribuables de la paroisse. En 1664, celle-ci comptait 77 « cotizables » : ils ne sont plus que 62 en 1665, soit 15 de moins (20 %). Parmi ces derniers,

une dizaine sont décédés huit ou neuf mois plus tôt - c'est-à-dire pendant l'hiver 1664 / 1665 -, sans que rien n'indique la cause de cette brusque mortalité⁴. Au total, ce sont 307 livres 10 sols qui manquent et qu'il faudrait donc reporter sur « le reste des habitans quy sont vivantz », d'où l'émotion générale.

Pour appuyer leur propos, les habitants dressent la liste des contribuables disparus. Le sort échu à quelques villageois suffit à illustrer la tragédie qui frappe alors la population :

- Jean Bernard est « mor, n'a laissé que des mineurs hors de pouvoir et d'estat de travailler ».
- Louis Ranvier « est deceddé ; son bien à present saisy par descret ».
- Edme Millereau laisse « une vefve et deux petitz mineurs reduitz à mandicité »
- François Veret est « mor sans enfans n'a laissé qu'une vefve de l'aage de 70 ans quy ne peult gagner sa vie ».
- Edme Ravisé est « sorty de la parroisse (...) ; le domaine où il demouroit est habandonné. »



Signature du notaire Edme Bouziat

C'est un village en proie à la misère et à la mort que dépeint le notaire Bouziat⁵. À douze reprises, les mots « mort » et « deceddé » viennent sous sa plume. Lorsqu'il évoque les habitants encore en vie, c'est pour indiquer que ceux-ci sont « oberés de debtes et necessiteux ». Même les éléments s'en sont mêlés : les récoltes de « bledz » ont été médiocres, la vigne « gelée, greslée et grillée ». Au bourg, la plupart des maisons sont réduites à l'état de masures et les granges menacent

de s'effondrer. « Il n'en reste (...) que trois, prestes à tomber », précise le notaire, « ce quy fait cognoistre de la pauvresté des habitans ». Le presbytère est en ruine et le curé obligé d'occuper une maison « de louage ». L'église est également en piteux état : dalles cassées, murs crevassés, clocher délabré... À l'intérieur, la plupart des meubles et objets liturgiques sont « mal propres », inutilisables ou manquants.

Quelle peut bien être la disposition d'esprit des habitants en de semblables circonstances ? Certains, probablement, choisissent d'implorer Dieu, même si le curé de Chasnay se plaint de la tiédeur religieuse de ses paroissiens. D'autres cherchent manifestement l'oubli dans les cabarets du village, où l'on entend parfois « grand bruit », y compris « aux heures du divin service ». Il arrive même que l'on boive « sur une tombe qui est à la porte de l'église »⁶. Certains ivrognes finissent peut-être assujettis au pilori qui se dresse en contrebas...

⁴ Famine, peste, guerre ? Quelques semaines plus tôt, rédigeant l'un de ses actes, le notaire Bouziat mentionne explicitement ces trois calamités comme étant susceptibles de frapper la population dans l'année.

⁵ Est-il tout à fait exclu qu'il noircisse le trait ? Difficile à dire...

⁶ G 1654 - AD de l'Yonne

Rien ne permet de dire ce qu'il est advenu de la supplique des habitants de Chasnay. Est-elle seulement parvenue à son destinataire, l'intendant de la généralité d'Orléans ? S'est-il laissé convaincre ? Malheureusement, les archives restent, sur ce point, silencieuses (le registre paroissial, par exemple, ne voit le jour qu'en 1672). Si l'Intendant a pu rester sourd, il ne nous est pas interdit, à nous, d'entendre ces voix, même si elles se sont tues depuis si longtemps. Après tout, ne nous racontent-elles pas notre histoire ?

Philippe Cendron

30 mai 2015